



## Conseil d'administration

325<sup>e</sup> session, Genève, 29 octobre-12 novembre 2015

GB.325/INS/15/5

Section institutionnelle

INS

Date: 13 octobre 2015

Original: anglais

### QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Directeur général

### Cinquième rapport supplémentaire: documents soumis pour information uniquement

1. Dans le cadre du paquet de réformes, qu'il a adopté à sa 310<sup>e</sup> session (mars 2011)<sup>1</sup>, le Conseil d'administration a approuvé des modalités visant à améliorer le mécanisme d'établissement de son ordre du jour. Il a décidé à cet égard que toutes les questions inscrites à son ordre du jour seront, par définition, présentées pour orientation et/ou pour décision, et que les questions qui sont soumises à des fins d'information uniquement et qui n'appellent pas une discussion de fond au Conseil d'administration seraient supprimées de l'ordre du jour. Par conséquent, il est également convenu que les documents portant la mention «**pour information uniquement**» seraient publiés sur le site Web du Conseil d'administration mais ne seraient pas destinés à faire l'objet d'une discussion, à moins que le groupe de sélection tripartite n'en décide autrement à la demande d'un membre du Conseil d'administration<sup>2</sup>.
2. En application de cette décision, une liste de tous les documents qui sont soumis «**pour information uniquement**» à une session donnée serait établie, afin que le Conseil d'administration puisse en prendre note, et annexée à l'ordre du jour. Cette liste figure en annexe du présent document.
3. Cette liste comprend également les documents qui sont communiqués au Conseil d'administration «**pour information uniquement**», après approbation de son bureau en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil d'administration<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Documents GB.310/9/1 et GB.310/PV, paragr. 129 a).

<sup>2</sup> Voir BIT: *Recueil de règles applicables au Conseil d'administration du Bureau international du Travail* (Genève, 2011), note introductive, paragr. 44.

<sup>3</sup> *Ibid.*, section 2.3.

**Projet de décision**

4. *Le Conseil d'administration prend note de l'information contenue dans les documents énumérés en annexe.*

## Annexe

### Documents soumis au Conseil d'administration pour information uniquement – 325<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2015)

Numéro de document	Titre
<b>Section de l'élaboration des politiques</b>	
GB.325/POL/INF/1	Suivi de la discussion sur le dialogue social tenue à la 102 <sup>e</sup> session (2013) de la Conférence internationale du Travail: plan d'action
<b>Section des questions juridiques et des normes internationales du travail</b>	
GB.325/LILS/INF/1	Etat d'avancement de la ratification des instruments d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail de 1986 et de 1997
<b>Section du programme, du budget et de l'administration</b>	
GB.325/PFA/INF/2	Contributions volontaires et dons

### Documents approuvés par le bureau du Conseil d'administration et soumis au Conseil pour information uniquement

Numéro de document	Titre
GB.325/INF/1	Programme des réunions tel qu'approuvé par le bureau du Conseil d'administration: réunions pour le reste de l'année 2015 et pour 2016-17
GB.325/INF/2	Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés